

TARIF DES HONORAIRES T.T.C.

1°) VENTES

Les honoraires (sauf stipulation contraire) sont à la charge du vendeur. Les prix de vente des biens présentés comprennent les honoraires de l'agence.

LOCAUX A USAGE D'HABITATION

Honoraires minimaux de 5.000 € T.T.C.

Jusqu'à 50.000 €	10 % de la tranche du prix de vente
De la part de 50 001 € à 80 000 €	6,50 % de la tranche du prix de vente
De la part de 80 001 € à 100 000 €	5,00 % de la tranche du prix de vente
De la part de 100 001 € à 120 000 €	4,00 % de la tranche du prix de vente
De la part de 120 001 € à 150 000 €	3,50 % de la tranche du prix de vente
De la part de 150 001 € à 200 000 €	3,00 % de la tranche du prix de vente
Au delà de 200 001 €	3,50 % de la tranche du prix de vente

Les tranches de prix sont cumulatives entres elles.

BUREAUX, LOCAUX COMMERCIAUX, COMMERCES

- 10 % du prix de vente (honoraires minimaux de 4.500 € T.T.C.)

TERRAINS

- 10 % du prix de vente (honoraires minimaux de 3.000 € T.T.C.)

DELEGATION DE MANDAT

En cas de délégation de mandat, le tarif d'honoraires appliqué est celui du mandant.

2°) LOCATIONS

LOCATION A USAGE D'HABITATION

Les honoraires de visite de constitution du dossier, de rédaction de bail et d'état des lieux sont obligatoirement partagées par moitié entre le propriétaire et le locataire

- Entremise / Négociation : Forfait de 30 € à la charge du bailleur.
- Prestation de visite, constitution du dossier et rédaction du bail :
 - honoraires de 3 €/m² de surface habitable à la charge du bailleur.
 - honoraires de 3 €/ m² de surface habitable à la charge du locataire.
- Établissement de l'état des lieux:
 - honoraires de 1,50 €/m² de surface habitable à la charge du bailleur.
 - honoraires de 1,50 €/m² de surface habitable à la charge du locataire.

CESSIONS DE PAS DE PORTE

- 10 % du montant du pas de porte (commission minimale de 4.500 € T.T.C.)

3°) ESTIMATIONS SANS MANDAT

- Facturation forfaitaire de 100 € T.T.C., sauf en cas de présentation d'un coupon de gratuité.

Ce tarif est applicable à compter du 1^{er} avril 2017